

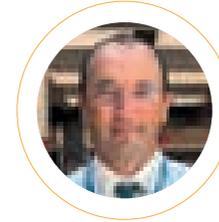
CENTRE
DE LUTTE
CONTRE LE CANCER

LEON
BERARD

Votre accueil au Centre Léon Bérard

CENTRE DE LUTTE
CONTRE LE CANCER
LYON

ÉDITION 2025



PR JEAN-YVES BLAY,
DIRECTEUR GÉNÉRAL
DU CENTRE LÉON BÉRARD

Chaque patient est au cœur des préoccupations de nos équipes, ce livret est destiné à vous aider lors de votre parcours et pendant votre hospitalisation.

Votre accueil et la qualité de votre prise en charge sont nos priorités. Nos équipes sont à vos côtés pendant votre séjour pour vous orienter et répondre à vos questions. Ce livret d'accueil a été réalisé pour vous.



Pour mieux connaître notre établissement et votre parcours de soins, nous vous invitons aussi à consulter notre site internet régulièrement : www.centreleonberard.fr

Sommaire

PARTIE 1 – pages 6 à 15 Notre établissement

- [p. 8](#) Présentation du Centre Léon Bérard
- [p. 8](#) Le Centre Léon Bérard en quelques chiffres
- [p. 9](#) Certifications
- [p. 10](#) Protection de l'environnement
- [p. 10](#) Lieu de santé sans tabac
- [p. 11-15](#) Notre organisation médicale et soignante

PARTIE 2 – pages 16 à 21 Votre arrivée

- [p. 18](#) Vous accueillir
- [p. 19](#) Les modalités d'admission
- [p. 20](#) Règlement de votre séjour
- [p. 21](#) Votre médecin traitant
- [p. 21](#) Patients internationaux
- [p. 21](#) Portail patient : myCLB

PARTIE 3 – pages 22 à 37 Votre parcours de soin

- [p. 24](#) Schéma d'un parcours de soins
- [p. 25](#) Les consultations
- [p. 25](#) Arrêt du tabac
- [p. 26](#) Les examens diagnostiques
- [p. 26](#) Les principaux traitements du cancer
- [p. 27](#) La chirurgie et la radiothérapie
- [p. 27](#) Les traitements médicamenteux
- [p. 28](#) Gestion de l'urgence en oncologie
- [p. 29](#) Gestion de l'urgence en chirurgie
- [p. 30-31](#) Les plateaux techniques
- [p. 32](#) Les essais thérapeutiques
- [p. 32](#) La pharmacie
- [p. 33](#) Soins complémentaires
- [p. 33](#) Et les médecines douces ?
- [p. 34-35](#) Pour mieux vivre vos traitements
- [p. 36](#) Un nouveau métier : les infirmiers de parcours ou IDEC
- [p. 36](#) Pour vos proches
- [p. 37](#) Les associations à votre écoute

PARTIE 4 – pages 38 à 43 Votre hospitalisation

- [p. 40](#) Votre traitement personnel
- [p. 40](#) Votre chambre
- [p. 41](#) Vos objets de valeur
- [p. 41](#) Vos repas
- [p. 41](#) Vos lunettes, appareils auditifs et dentaires
- [p. 42](#) Les visites
- [p. 42](#) Prendre en charge les addictions
- [p. 43](#) Accès aux différents services

PARTIE 6 – pages 48 à 55 Vos droits et devoirs

- [p. 50](#) Personne de confiance et personne à prévenir
- [p. 50](#) Confidentialité et vie privée
- [p. 50](#) Le droit à l'oubli
- [p. 51](#) Les directives anticipées
- [p. 51](#) Identité nationale de Santé (INS)
- [p. 52](#) Respect à l'hôpital
- [p. 53](#) Accès à votre dossier médical
- [p. 53](#) Commission des usagers (CDU)
- [p. 54](#) Respect et protection de vos données personnelles
- [p. 55](#) La protection de tous

PARTIE 5 – pages 44 à 47 Préparer votre sortie

- [p. 46](#) Avant votre sortie
- [p. 46](#) Formalités de sortie
- [p. 46](#) Hospitalisation et soins à domicile
- [p. 47](#) Transports sanitaires

PARTIE 7 – pages 56 à 63 Nos engagements

- [p. 58](#) Vérification de votre identité
- [p. 58](#) Gestion des événements indésirables
- [p. 58](#) Vigilances et qualité
- [p. 59](#) Lutte contre les infections associées aux soins
- [p. 60](#) Transfusion sanguine
- [p. 60](#) Vidéosurveillance
- [p. 60](#) En cas d'incendie
- [p. 61](#) Votre avis nous intéresse
- [p. 62-63](#) Votre soutien pour faire avancer la recherche

- [p. 64](#) Numéros utiles
- [p. 65](#) Charte du patient hospitalisé

CENTRE LEON BERARD

Notre établissement

- > Présentation du Centre Léon Bérard
- > Le CLB en quelques chiffres
- > Certifications
- > Protection de l'environnement
- > Lieu de santé sans tabac
- > Notre organisation médicale et soignante

Présentation du Centre Léon Bérard

Le Centre Léon Bérard (CLB) est un établissement de santé privé d'intérêt collectif (ESPIC), à but non lucratif participant au service public hospitalier. Il est, à ce titre, régi par le Code de la santé publique et financé par la sécurité sociale. Le CLB est l'un des dix-huit Centres de lutte contre le cancer français. Il est affilié à la Fédération nationale des centres de lutte contre le cancer : groupe Unicancer.

Les médecins salariés du Centre Léon Bérard ne pratiquent aucun dépassement d'honoraires.

Le Centre Léon Bérard propose sur un seul site tous les examens diagnostiques, les traitements et le suivi de la personne pendant et après la maladie. Le Centre est reconnu comme le pôle de référence de cancérologie de Lyon et de Rhône-Alpes. Il assure une triple mission de soins, de recherche et d'enseignement, avec la volonté permanente d'accroître la qualité et l'accessibilité aux soins pour les patients atteints de cancer.

Le Centre Léon Bérard est un hôpital universitaire qui accueille des étudiants en médecine, en pharmacie et en sciences, à tous les niveaux de formation. Des élèves infirmier(e)s et aides-soignant(e)s effectuent également des stages. Vous pouvez être amené à les rencontrer. Les étudiants médecins ou infirmiers peuvent participer à vos soins sous la responsabilité des enseignants du CLB.

Données 2024

Le Centre Léon Bérard en quelques chiffres



2 293

salariés
travaillent
au CLB dont :

plus de
300
médecins

près de
1 000
soignants

700
chercheurs



43 527

patients suivis
dont 11 874
nouveaux patients



113 004

consultations

8 080

téléconsultations



10 468

hospitalisations
conventionnelles



44 351

hospitalisations de jour
(médecine et chirurgie)



CERTIFICATIONS

- > Certification par la Haute Autorité de Santé (HAS), sans réserve ni recommandation (2019).
- > Accréditation par l'Organisation Européenne des Instituts du Cancer (OEIC).
- > Certification ISO 9001 par l'AFNOR pour l'activité de recherche clinique.
- > Certification ISO 14001 Système de Management environnemental.
- > Accréditation JACIE : programme européen d'accréditation adapté du programme américain FACT et touchant à l'ensemble des activités de greffe de cellules souches hématopoïétiques.
- > Certification selon les normes ISO20387 pour le CRB (Centre de ressources biologiques, plateforme de gestion d'échantillons biologiques) du Centre Léon Bérard.



Notre organisation médicale et soignante

Le Centre Léon Bérard est organisé en départements, plateaux techniques et unités d'hospitalisation pour le diagnostic, le traitement et la prise en charge globale du patient et de la maladie cancéreuse.

Nos différents bâtiments



1 Bâtiment 1, Hall 1

Entrée principale du CLB. Ouvert 7 jours/7 avec un accueil sécurisé à partir de 20 h30.

2 Bâtiment 2, Hall 2

Accès pour les consultations de chirurgie, d'anesthésie-réanimation et à la radiothérapie.

3 Bâtiment 3, Hall 3

Ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 18h30. Accès pour les consultations de médecine, DISSPO, hôpital de jour, bureau d'études cliniques, self.

4 Centre LUMEN - Médecine nucléaire

Entrée au 15 rue Sarrazin.

5 IHOPe

Entrée au 1 place Pr Joseph Renaut.

6 Bâtiments de recherche

7 Appartements de proximité

Entrée au 8 rue Seignemartin.

8 Maison Léon Bérard

5 rue des Artisans, Lyon 8^e.

9 Espace Pyramide

Activité physique adaptée, éducation thérapeutique, kinésithérapie.

Nous prenons soin de notre environnement

Depuis 2011, le Centre Léon Bérard est engagé dans une démarche environnementale validée par une certification ISO 14001 – Système de management environnemental. Notre établissement réduit ainsi son empreinte sur l'environnement avec de nombreuses actions que vous pouvez retrouver sur notre site, rubrique « Nos engagements qualité » ou, dans l'établissement, sur les affiches présentant la politique environnementale.



AIDEZ-NOUS DANS CETTE DÉMARCHE EN :

- > Favorisant les transports en mode doux lorsque cela est possible.
- > Respectant les consignes de tri.

Lieu de santé sans tabac

Acteur engagé dans la prévention du cancer, le Centre Léon Bérard est un Lieu de santé sans tabac depuis 1991.

Pour vous aider, il est proposé un accompagnement à l'arrêt du tabac. Parlez-en à votre médecin, à votre cancérologue ou à l'équipe soignante qui vous orientera vers un tabacologue.



IL EST INTERDIT DE FUMER OU DE VAPOTER DANS L'ENCEINTE DE L'ÉTABLISSEMENT À L'INTÉRIEUR COMME À L'EXTÉRIEUR DES BÂTIMENTS.

Les différents métiers



Hôtes d'accueil



Équipiers



Agents de service hospitalier



Aides-soignants



Manipulateurs en électroradiologie



Infirmiers



Médecins



Assistants médicaux
Secrétaires médicaux



Paramédicaux
(diététiciens, kinésithérapeutes...)
Assistants sociaux



Personnels administratifs et logistiques



Personnels informatiques et techniques



Attachés et techniciens de recherche clinique
Chercheurs
(recherche fondamentale, translationnelle et clinique)

Les départements médicaux et soignants

DÉPARTEMENT DE SOINS INFIRMIERS ET PARCOURS

DÉPARTEMENT DE PHYSIQUE MÉDICALE

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE CANCÉROLOGIQUE

DÉPARTEMENT DE PHARMACIE

DÉPARTEMENT DE BIOPATHOLOGIE

DÉPARTEMENT INTERDISCIPLINAIRE DES SOINS DE SUPPORT DU PATIENT EN ONCOLOGIE (DISSPO)

DÉPARTEMENT PRÉVENTION, CANCER ENVIRONNEMENT

DÉPARTEMENT DE PRÉVENTION ET SANTÉ PUBLIQUE

DÉPARTEMENT DE MÉDECINE NUCLÉAIRE CENTRE LUMEN

DÉPARTEMENT DE CHIRURGIE

DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIE RÉANIMATION

DÉPARTEMENT DE RADIOTHÉRAPIE

DÉPARTEMENT DE COORDINATION DES SOINS EXTERNES ET DES INTERFACES (DCSEI)

DÉPARTEMENT DE RADIOLOGIE

(RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE, RADIOLOGIE INTERVENTIONNELLE, IRM, SCANNER, CENTRE DES MALADIES DU SEIN ET DE LA FEMME)

**EN HOSPITALISATION
POUR PLUSIEURS JOURS**

dans différentes unités
d'hospitalisation situées
dans le bâtiment 1
(entrée Accueil 1).

**EN HOSPITALISATION
À DOMICILE (HAD)**



**À L'HÔTEL
HOSPITALIER
MAISON
LÉON BÉRARD**

ou dans les
appartements
de proximité.



**Les différents
modes
d'hospitalisation**

Au CLB, suivant la prescription de
votre médecin oncologue, vous
pouvez séjourner soit :



**EN HOSPITALISATION
À LA JOURNÉE (ambulatoire) :**
à l'hôpital de jour situé dans
le bâtiment 3 (2^e étage) ou
en chirurgie ambulatoire située
dans le bâtiment 1 (1^{er} étage).



**DANS UNE UNITÉ
NON MÉDICALISÉE**
appelée Unité 3A Nord
(bâtiment 1, 3^e étage).



**UN AUTRE MODE
D'HÉBERGEMENT
PROPOSÉ PAR
LE CLB**

**Vous habitez loin
du CLB, nous vous
proposons des solutions
d'hébergement (selon
les indications de votre
prise charge) pour vous
ou vos proches, dans le
cadre d'appartements
thérapeutiques ou à la
Maison Léon Bérard,
hôtel hospitalier situé
5 rue des Artisans,
Lyon 8^e.**

Des informations plus précises sur les
différents modes d'hospitalisation vous seront
communiquées avant votre prise en charge par
le personnel des accueils.

Dans certains services, des livrets d'accueil
spécifiques vous sont donnés :

- > Hospitalisation à domicile, hospitalisation
de jour, hématologie...
- > Passeport chirurgical (interventions
chirurgicales et poses de voie veineuse).

Les enfants et adolescents sont pris en
charge à l'Institut d'hématologie et d'oncologie
pédiatrique (IHOPe), Groupement de
coopération sanitaire des Hospices Civils de
Lyon et du Centre Léon Bérard, qui dispose
également de son propre livret d'accueil.

Centre Régional Léon Bérard

■ Votre arrivée

- > Règlement de votre séjour
- > Votre médecin traitant
- > Patients internationaux
- > Portail patient : myCLB

Hall 1

Vous accueillir

Le personnel d'accueil du CLB se tient à votre disposition pour vous renseigner, vous écouter et vous guider jusqu'à votre destination, salle de consultation, chambre ou lieu d'examen.



LE PERSONNEL D'ACCUEIL EST RECONNAISSABLE GRÂCE AU BADGE DU CENTRE LÉON BÉRARD QU'IL PORTE SUR LUI.



BESOIN D'UN INTERPRÈTE ?

Le Centre Léon Bérard a dressé une liste de salariés qui pourraient être votre interlocuteur privilégié. Renseignez-vous auprès de l'accueil 1 situé au rez-de-chaussée du bâtiment 1.



UN PLAN EST À VOTRE DISPOSITION DANS LES DIFFÉRENTS LIEUX D'ACCUEIL DE L'ÉTABLISSEMENT. N'HÉSITEZ PAS À LE DEMANDER AU PERSONNEL D'ACCUEIL.

Les modalités d'admission

Votre admission en hospitalisation complète se fait au service « réception ». Il se situe à l'accueil 1 au rez-de-chaussée du bâtiment 1, derrière la banque d'accueil.

Ses agents se chargent des formalités administratives liées à votre séjour (entrée, sortie, facturation, paiement).

POUR VOTRE ADMISION EN HOSPITALISATION COMPLÈTE, RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL 1 AU REZ-DE-CHAUSSÉE DU BÂTIMENT 1.



DOCUMENTS À FOURNIR

Les documents ci-dessous sont à fournir lors de votre admission :

- > Votre pièce d'identité : carte d'identité, passeport ou carte de séjour.
- > Votre carte vitale mise à jour.
- > La notification d'exonération du ticket modérateur ou le 3^e volet du document sécurité sociale intitulé « protocole de soins » (s'il y a lieu).
- > Votre carte de mutuelle ou une prise en charge de mutuelle précisant les prestations couvertes, notamment le ticket modérateur et le forfait journalier.
- > Un formulaire S2, pour les ressortissants de la Communauté européenne, hors France.
- > Vos ordonnances personnelles de votre médecin traitant ou du spécialiste.



Règlement de votre séjour

FRAIS DE SÉJOUR

Si vous êtes assuré social, **80 % des frais de séjour sont pris en charge par l'assurance maladie** obligatoire ; les 20 % restants, que l'on appelle le ticket modérateur, sont à votre charge ou à celle de votre mutuelle si vous en disposez et si votre contrat le prévoit.

LE 100 %

Les frais de séjour peuvent être pris en charge à **100 % par l'assurance maladie** obligatoire dans plusieurs situations :

- > lors d'une intervention chirurgicale dont la cotation élevée implique l'exonération,
- > si vous êtes exonéré du ticket modérateur pour l'affection traitée au Centre Léon Bérard,
- > si vous êtes exonéré du ticket modérateur dans la liste des affections de longue durée.

Il revient à votre médecin traitant désigné auprès de la sécurité sociale d'établir la demande d'exonération du ticket modérateur (communément appelée demande de 100 %) au moyen du formulaire « protocole de soins ».

FORFAIT JOURNALIER

Aux frais de séjour, s'ajoute le forfait journalier qui est à votre charge ou à celle de votre mutuelle, si vous en disposez et si votre contrat le prévoit. Le forfait journalier est à régler même si vous bénéficiez d'une exonération du ticket modérateur (dit « 100 % »).



> **PLUS D'INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ASSURANCE MALADIE : www.ameli.fr**

Votre médecin traitant

Pour faciliter votre prise en charge et les relations entre notre établissement et votre médecin traitant, nous vous remercions de nous donner ses coordonnées postales et téléphoniques (voire électroniques). Le Centre Léon Bérard pourra ainsi lui adresser des informations médicales vous concernant. C'est en particulier à ce médecin traitant que vous devez vous adresser lorsque vous êtes sorti de l'hôpital.

CE PROFESSIONNEL DE SANTÉ SAURA FAIRE LE LIEN AVEC LE CLB, EN FONCTION DE VOTRE ÉTAT DE SANTÉ.

Patients internationaux

Une cellule dédiée accueille dans les meilleures conditions les patients internationaux qui souhaitent être soignés ou veulent bénéficier d'un second avis auprès du Centre Léon Bérard.



> CONTACTS :

internationalpatient@lyon.unicancer.fr
ou téléphonez du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (heure française) au + 33(0)4 69 85 62 20.



Portail patient : myCLB

myCLB est une application disponible sur smartphone et sur ordinateur pour vous faciliter la vie au quotidien pendant et après votre prise en charge au Centre Léon Bérard et à votre domicile.

Il vous permet :

- > d'avoir accès à vos comptes-rendus médicaux et à votre carnet de rendez-vous en ligne,
- > d'échanger avec l'équipe médicale et soignante qui vous prend en charge au Centre Léon Bérard.

L'inscription est simple et se fait en votre présence à l'hôpital lors de votre venue, auprès des accueils et des secrétariats du Centre Léon Bérard.

N'hésitez pas à poser la question lors d'un prochain rendez-vous lors de votre entrée.



- Votre parcours de soins

- > Schéma d'un parcours de soins
- > Les consultations
- > Arrêt du tabac
- > Les examens diagnostiques
- > Les principaux traitements du cancer
- > La chirurgie et la radiothérapie
- > Les traitements médicamenteux
- > Gestion de l'urgence en oncologie
- > Gestion de l'urgence en chirurgie
- > Les plateaux techniques
- > Les essais thérapeutiques
- > La pharmacie
- > Soins complémentaires
- > Et les médecines douces ?
- > Pour mieux vivre vos traitements
- > Un nouveau métier : les infirmiers de parcours ou IDEC
- > Pour vos proches
- > Les associations à votre écoute

Schéma d'un parcours de soins

Attention, chaque parcours est personnalisé et ce schéma ne s'applique pas forcément à vous. Pour vous accompagner lors des parcours de soins les plus complexes des postes d'infirmiers de parcours ont été créés. Ils sont appelés IDEC ou AMA*.

ACCUEIL ET PREMIER RENDEZ-VOUS

CONSULTATION DE DIAGNOSTIC



EXAMENS POUR LE BILAN CLINIQUE

(ponctions, prélèvements, imagerie... au CLB et/ou en dehors)



RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE (RCP)



CONSULTATION D'ANNONCE ET REMISE DU PLAN PERSONNALISÉ DE SOINS (PPS)

TRAITEMENTS

EN AMBULATOIRE

Chirurgie Médecine

(chimiothérapie, immunothérapie, hormonothérapie)

Radiothérapie

EN HOSPITALISATION CONVENTIONNELLE

Chirurgie Médecine

(chimiothérapie, immunothérapie, hormonothérapie)

Radiothérapie

Essais thérapeutiques

EN HOSPITALISATION À DOMICILE

Chirurgie Médecine

(chimiothérapie, immunothérapie, hormonothérapie)

Radiothérapie

SOINS DE SUPPORT ET MIEUX VIVRE SON CANCER

Tout au long du parcours de soin, vous pouvez faire appel à l'équipe des soins de support (douleur, psychologie, diététique, kinésithérapie, service social...) ou intégrer un dispositif d'accompagnement de la maladie (activité physique adaptée, bien-être, éducation thérapeutique...).

LE SUIVI ET L'APRÈS CANCER

À l'issue de vos traitements, des consultations de surveillance ou de suivi vous seront proposées par votre médecin en charge. Elles pourront être assurées par d'autres médecins hospitaliers, à proximité de votre domicile, en lien avec votre médecin traitant. Un dispositif Après Cancer (PASCA) est actuellement en cours d'étude au CLB et pourra vous être proposé.

* IDEC : Infirmier(e) de coordination
AMA : Assistance médicale ambulatoire

Les consultations

Les consultations au Centre Léon Bérard se déroulent dans plusieurs lieux

> **Bâtiment 3**, 3^e étage : consultations de cancérologie médicale et soins de support (psycho-oncologie, assistance sociale, diététique, kinésithérapie, ostéopathie, prise en charge de la douleur...).

> **Bâtiment 2**, rez-de-chaussée : consultations de chirurgie et anesthésie.

> **Bâtiment 2**, au niveau -1 : consultations de radiothérapie.

> **Bâtiment 1**, rez-de-chaussée : consultations de radiologie interventionnelle, sénologie et parcours rapide sein.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Une consultation

« **Cancers professionnels** » est proposée au Centre Léon Bérard, en collaboration avec le Centre de Consultation de Pathologie Professionnelle des Hospices Civils de Lyon, à tous les patients suivis au Centre Léon Bérard, pour évaluer l'existence d'une exposition à des cancérogènes en milieu de travail. Parlez-en avec votre oncologue.

Arrêt du tabac

Un accompagnement à l'arrêt du tabac vous est proposé.

Il est conçu en trois temps : une séance collective de préparation à l'arrêt pour comprendre la dépendance au tabac, des consultations individuelles rapprochées en début de prise en charge pour être au plus vite en état de confort et un suivi régulier sur une année pour prévenir la rechute. Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte du Centre, y compris dans les espaces extérieurs comme le patio devant l'accueil 1.



> **VOUS POUVEZ**
CONTACTER LA CONSULTATION
DE TABACOLOGIE AU :
04 78 78 26 25.



Les examens diagnostiques

Les équipes du département de biopathologie et des laboratoires d'analyses médicales s'occupent des échantillons issus des prélèvements qui vous sont prescrits (prises de sang, biopsies, ponctions lombaires) ou réalisés lors de votre chirurgie.

Pour préciser un diagnostic ou dans le cadre de votre traitement, des examens vous ont été prescrits : IRM, scanner, mammographie, TEP Scan (tomographie à émission de positons), scintigraphie...

L'ensemble de ces examens va permettre de définir la stratégie de votre prise en charge.

Les principaux traitements du cancer

Le traitement du cancer nécessite une prise en charge pluridisciplinaire (concertation de plusieurs spécialistes).

Les trois principaux traitements contre le cancer sont :

- > la chirurgie
- > la chimiothérapie
- > la radiothérapie



RÉUNION DE CONCERTATION PLURIDISCIPLINAIRE (RCP)

Le protocole thérapeutique est choisi lors de réunions de concertation pluridisciplinaire hebdomadaires. Des médecins de plusieurs spécialités discutent des meilleures décisions thérapeutiques selon votre tumeur.

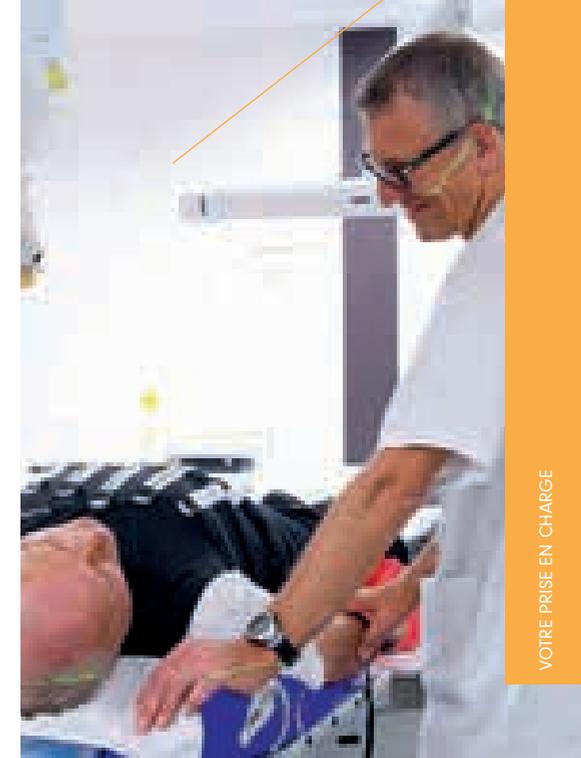
La chirurgie et la radiothérapie

> **La chirurgie et la radiothérapie** sont des traitements locaux du cancer, c'est-à-dire qu'ils agissent localement sur les cellules cancéreuses de l'organe atteint ou dans les ganglions.

> **La chirurgie** est un traitement local du cancer qui a pour objectif d'enlever la tumeur, les ganglions correspondants et les éventuelles métastases.

> **La radiothérapie** consiste à utiliser des rayonnements (on dit aussi rayons ou radiations) pour détruire les cellules cancéreuses en bloquant leur capacité à se multiplier.

> **La radiologie interventionnelle** agit en détruisant localement une ou plusieurs tumeurs par différentes techniques telles que l'application de froid, d'ondes, le ciblage des vaisseaux sanguins, etc.



VOTRE PRISE EN CHARGE



Retrouvez plus d'informations sur notre site www.centreleonberard.fr rubrique « Parcours de soins »

Les traitements médicamenteux

> **La chimiothérapie** est un traitement qui consiste à utiliser des médicaments contre les cellules cancéreuses (par injection dans un site implantable le plus souvent ou dans une veine). Elle agit sur toutes les cellules cancéreuses, même sur celles qui n'ont pas été détectées par les examens d'imagerie.

> **L'hormonothérapie** agit en contrariant les stimuli hormonaux naturels favorisant la croissance de certaines cellules cancéreuses.

> **L'immunothérapie** agit en stimulant le système immunitaire du patient pour l'amener à reconnaître et détruire les cellules cancéreuses.

> **Les thérapies ciblées** sont des traitements qui utilisent un médicament qui s'attaque au mécanisme plus spécifique de la cellule cancéreuse en repérant chez elle une cible précise (récepteur, gène ou protéine) et en tentant d'épargner au maximum les cellules saines.

Le protocole thérapeutique associera, la plupart du temps, un traitement locorégional (chirurgie, radiothérapie) et un traitement général (chimiothérapie, hormonothérapie) pour parer à une éventuelle dissémination de la maladie.



Gestion de l'urgence en oncologie

Le Centre Léon Bérard n'a pas de service d'urgences. Cependant, afin d'assurer un meilleur suivi du patient tout au long de sa maladie, notre établissement a créé une **Unité de gestion des entrées imprévues (UGEI)**. Cette unité permet la prise en charge, en journée uniquement, des complications liées à la maladie cancéreuse et dispose de lits dédiés à l'accueil 2.

ELLE EST OUVERTE, EN SEMAINE, DE 9 H À 17 H 30 ET RÉSERVÉE AUX PERSONNES SOIGNÉES AU CLB.

Avant de venir

Avant de vous rendre à l'UGEI du CLB, nous vous conseillons vivement de téléphoner à l'infirmier(e) de l'unité, en appelant le standard du CLB au 04 78 78 28 28 et en demandant le poste 79 24.

Cette unité n'est pas accessible directement. Il est donc nécessaire de consulter votre médecin traitant de ville qui décidera de la meilleure conduite à tenir en fonction de votre état de santé. Durant la journée, il pourra notamment vous orienter vers l'UGEI, après prise de contact avec le médecin du CLB.

Le week-end, nous vous demandons de prendre contact avec le médecin de garde de votre secteur ou le service des urgences de l'hôpital local qui pourra appeler, si votre état le nécessite, le médecin de garde du CLB.

Gestion de l'urgence en chirurgie

LE CENTRE LÉON BÉRARD DISPOSE D'UNE PERMANENCE CHIRURGICALE DISPONIBLE 24 H/24 ET 7 JOURS/7.

Afin d'assurer un suivi de votre prise en charge, notamment pendant les 30 premiers jours après votre intervention, **vous (ou votre médecin traitant) pouvez contacter l'interne de garde de chirurgie du Centre Léon Bérard à tout moment.** Il évaluera, avec l'équipe chirurgicale qui vous a pris en charge, la situation et déterminera la conduite à tenir la plus adaptée à votre besoin.

Avant de venir

Une permanence chirurgicale est disponible 24 h/24 et 7 jours/7 en appelant le standard du CLB au 04 78 78 28 28.

Les plateaux techniques

Les plateaux techniques représentent l'ensemble des équipements et matériels mis à disposition des équipes médico-chirurgicales permettant de réaliser les actes indispensables à votre prise en charge dans notre établissement.

POUR VOS TRAITEMENTS, LE CLB COMPTE DEUX AUTRES PLATEAUX TECHNIQUES



Petit+

L'ACCUEIL AU BLOC OPÉATOIRE

Sauf exception, vous serez accueilli le jour-même de votre opération au 1^{er} étage du bâtiment 1. Un « passeport chirurgical » vous aura été remis avant par votre équipe chirurgicale afin de vous expliquer les démarches à suivre avant votre intervention.

Pour patienter et vous détendre le jour de votre intervention, une salle d'attente multisensorielle et des masques de réalité virtuelle sont à votre disposition. Vous irez ensuite au bloc à pied et reviendrez en fauteuil si votre intervention est réalisée en ambulatoire ou si votre état le permet.



> Le bloc opératoire

l'un des plus modernes en Europe, composé de 11 salles d'intervention, d'une salle de soins post-interventionnels (appelée la salle de réveil) de 16 places et d'un salon d'attente. Deux autres blocs sont dédiés à la radiologie interventionnelle, aux poses de voies veineuses, à l'endoscopie et à la curiathérapie.



> La radiothérapie

qui dispose d'équipements modernes (accélérateurs standards) et de dernière génération dont le CyberKnife® ou la tomothérapie.

Les essais thérapeutiques

Le Centre Léon Bérard, établissement expert et de recours en cancérologie, vous permet d'accéder aux traitements les plus innovants proposés dans le cadre de la recherche clinique. L'intégration dans un essai thérapeutique (ou essai clinique) peut vous être proposée par votre médecin. Le suivi est ensuite assuré en lien avec les attachés et techniciens de recherche clinique du Centre Léon Bérard.



LA PHARMACIE

Le Centre Léon Bérard dispose d'une pharmacie à usage intérieur qui prépare et délivre les médicaments, possiblement des génériques ou des biosimilaires, nécessaires à votre prise en charge.

À votre sortie de l'hôpital, il sera peut-être nécessaire de vous procurer des médicaments qui ne sont PAS DISPONIBLES EN PHARMACIE DE VILLE.

La pharmacie du centre vous accueille sur deux lieux pour la délivrance de ces traitements :

> Pour les médicaments en étude clinique : rendez-vous à la pharmacie du CLB, hall 3 niveau RDC.

> Pour les autres médicaments non disponibles en pharmacie de ville : rendez-vous à la pharmacie du CLB, hall 1 niveau -1.

Soins complémentaires

Les soins de support ou complémentaires font partie intégrante de votre traitement.

Au cours de votre séjour, vous bénéficierez de ces soins ou services complémentaires à votre traitement, dans le cadre du DISSPO (Département interdisciplinaire de soins de support du patient en oncologie) : psychologues, spécialistes de la douleur et des soins palliatifs, kinésithérapeutes, assistance sociale, diététicien(ne)s, sexologie...



Et les médecines douces ?

En complément de votre traitement du cancer, il est possible d'avoir recours, au sein ou à l'extérieur de l'établissement, à des techniques complémentaires. Dans tous les cas, le lien entre le professionnel contacté et votre médecin au Centre Léon Bérard ou votre médecin traitant est essentiel et nous vous conseillons de bien respecter le traitement de fond prescrit par votre oncologue.

Pour mieux vivre vos traitements

En complément des soins de support, le Centre Léon Bérard propose différents dispositifs pour vous accompagner pendant les traitements : activité physique adaptée (APA), socio-esthétique, coiffure, ateliers d'éducation thérapeutique, sophrologie, art-thérapie, rencontres avec des associations de patients, informations sur la maladie... Ces activités sont proposées en hôpital de jour, dans votre chambre en hospitalisation complète ou dans des lieux dédiés :

L'ESPACE PYRAMIDE

Cet espace permet de pratiquer une activité physique adaptée pendant les traitements et dans votre lieu d'hospitalisation. Des séances de marche nordique sont également proposées dans un parc voisin. Il offre aussi un espace adapté pour les ateliers d'éducation thérapeutique. L'éducation thérapeutique (ÉTAPP) pendant un cancer permet, avec l'accompagnement d'une équipe de professionnels de santé, d'identifier les besoins et d'aider à prendre en charge la maladie et les changements que celle-ci entraîne. Grâce au programme ÉTAPP du Centre Léon Bérard, des ateliers sur des sujets divers (fatigue, alimentation, stomie...) vous sont proposés.

ESPACE BIEN-ÊTRE

Des socio-coiffeuses et socio-esthéticiennes sont présentes au Centre. Elles sont installées dans un espace dédié situé à l'entrée du hall 1. Leurs services sont gratuits. Elles peuvent se déplacer jusqu'à votre chambre si vous en faites la demande.



 Retrouvez plus d'informations sur notre site www.centreleonberard.fr rubrique « Vous accompagner »



POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS, RAPPROCHEZ-VOUS DE L'INFIRMIER(E) QUI VOUS PREND EN CHARGE DANS VOTRE SERVICE OU CONTACTEZ L'ACCUEIL.

ESPACE DE RENCONTRES ET D'INFORMATION

Un Espace de rencontres et d'information est installé dans le bâtiment 1 de l'hôpital. C'est un lieu ouvert, accessible à tous sans rendez-vous. Vous pouvez trouver des informations générales sur la maladie, ses traitements, les aspects pratiques de la vie avant, pendant et après un cancer. Horaires d'accueil : du mardi au jeudi de 9 h à 17 h.

Un poste informatique destiné aux patients et aux proches est à votre disposition.

> CONTACT :
04 78 78 28 64
ou eri@lyon.unicancer.fr

LA MAISON DES BONNES FÉES

Située rue Seignemartin, après le parking visiteurs, elle accueille les patients pour des conseils adaptés, des astuces beauté d'une socio-esthéticienne, des massages...

> CONTACT :
07 64 05 84 76

Petit+

Un livret « Prendre soin de soi », reprenant toutes les activités qui vous sont offertes, est à votre disposition. Demandez-le à l'Espace de rencontres et d'information.

Un nouveau métier : les infirmiers de parcours ou IDEC

Selon la localisation de votre tumeur, la particularité de votre traitement ou votre âge, votre parcours de soins varie. Pour aider les patients dont les traitements sont les plus complexes, 17 postes d'infirmiers de coordination (IDEC) ou d'assistance médicale ambulatoire (AMA), pour l'hématologie, ont été créés. Le rôle de ces soignants est de vous accompagner tout au long de votre parcours de soins lors de vos hospitalisations au CLB, mais aussi lorsque vous êtes chez vous.

Pour vos proches aidants

Des professionnels de santé sont à leur écoute, des espaces, des instances et le site internet peuvent aussi leur donner des informations sur votre maladie.

Proposez-leur de lire ce livret.

Quelques ressources pour les proches aidants :

> **L'Espace de rencontres et d'information**, hall 1.

> **Le service social du CLB** soutient les aidants.

> **Un soutien psychologique.**

> **L'infirmier(e) de coordination (IDEC) :** selon la pathologie de votre proche, un(e) IDEC pourra vous accompagner tout au long du parcours de soins.

> **La commission des usagers (CDU).**

> **Le site internet :** vous retrouverez de nombreuses informations sur la maladie, ses traitements, les soins complémentaires, les événements, en navigant sur www.centroleonberard.fr



LE PARCOURS AIDANT

Ce programme est composé d'un temps d'accueil dédié, d'une consultation « proche-aidant » pour répondre aux questions et d'une consultation de prévention primaire.

> **CONTACT :**
04 69 85 64 14 ou
aidant@lyon.unicancer.fr



**RAPPROCHEZ-VOUS
DU MÉDECIN QUI VOUS
PREND EN CHARGE OU
DU CADRE DE SOINS.**

Les associations à votre écoute

Des associations sont présentes toute l'année pour vous apporter un soutien, une écoute attentive et du réconfort.

Une liste d'associations d'aides aux patients est disponible à l'Espace de rencontres et d'information ou sur www.centroleonberard.fr, rubrique « Je suis un patient, un proche » Vous accompagner » Mieux vivre avec le cancer » Associations à vos côtés ».



Ci-dessous quelques associations présentes au Centre Léon Bérard (liste non-exhaustive) :

> **Les bénévoles du Centre**, présents au quotidien dans les salles d'attente, dans les unités de soins et à l'hôpital de jour.

> **Vivre comme avant**, présente dans les unités de soin, l'association apporte une écoute attentive aux femmes atteintes de cancer du sein.

> **Le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer** propose des ateliers conviviaux.

ELLYE (Ensemble Leucémie Lymphomes Espoir), IAS stomisés, les Mutilés de la Voix ou Europa Donna proposent également des permanences au CLB ou offrent une écoute aux patients le souhaitant.



L'INFIRMIER(E) DE COORDINATION POURRA VOUS RENSEIGNER.





- Votre hospitalisation

- > Votre traitement personnel
- > Votre chambre
- > Vos objets de valeur
- > Vos repas
- > Vos lunettes, appareils auditifs et dentaires
- > Les visites
- > Prendre en charge les addictions
- > Accès aux différents services

Votre traitement personnel

Lors de votre venue au Centre pour une hospitalisation conventionnelle, merci d'apporter l'ensemble de vos dernières ordonnances médicales. Si vous venez avec votre traitement personnel, merci d'en informer le médecin et le personnel infirmier qui vous prendra en charge à votre arrivée. Il conviendra avec vous de l'aménagement de ce traitement personnel avec les soins effectués lors de votre hospitalisation au CLB.

Votre chambre

Votre séjour s'effectue dans une chambre seule, ou double, bénéficiant du confort nécessaire. Pour votre hospitalisation, **veuillez vous munir d'un pyjama ou d'une chemise de nuit, de pantoufles, d'une robe de chambre ou d'un vêtement chaud, de linge de toilette** et de votre nécessaire de toilette (brosse à dents, dentifrice, savon, rasoir...).



ACCOMPAGNEMENT

En accord avec l'équipe médicale et soignante, une personne peut vous accompagner durant votre séjour. Un document spécifique indiquant les modalités pratiques d'accompagnement est disponible à l'accueil ainsi que dans les unités de soins. N'hésitez pas à le demander à la réception.



Vos objets de valeur

Nous vous déconseillons formellement d'apporter des objets de valeur (vénale ou sentimentale) pendant votre séjour. Un coffre est mis à votre disposition dans votre chambre, merci de l'utiliser et de le verrouiller pour tout objet personnel de valeur y compris pour mettre vos papiers d'identité, bijoux et/ou votre carte bancaire. La table et le tiroir de chevet n'ont pas vocation à accueillir vos objets de valeur.

Vous pouvez aussi confier vos objets de valeur à la réception qui les placera dans un coffre central. Vos biens vous seront rendus sur présentation du reçu qui vous aura été donné. Pour tous les dépôts, la réception est ouverte de 8 h à 18 h, du lundi au vendredi uniquement.

En cas de casse, perte ou de vol, le Centre Léon Bérard ne pourra être tenu pour responsable.

Vos repas

Une hôtesse du service de restauration passe chaque jour pour vous proposer un choix de plats selon vos goûts, votre régime, vos habitudes et vos prescriptions médicales.

Nous vous rappelons qu'il est interdit d'apporter des denrées alimentaires dans votre chambre.

Dans les unités d'hospitalisation, les horaires des repas sont :

- > Petit déjeuner à partir de 7 h 25
- > Déjeuner à partir de 12 h 05
- > Dîner à partir de 18 h 35

Depuis 2018, le chef Christian Têtedoie est partenaire de notre prestataire restauration SHCB pour vous proposer des repas variés et équilibrés.

Vos lunettes, appareils auditifs et dentaires

Nous vous conseillons d'apporter vos lunettes, appareils auditifs et dentaires dans leurs boîtes afin de les protéger. N'hésitez pas à solliciter les soignants si vous avez oublié vos boîtes.

Pour rappel, sauf cas exceptionnels circonstanciés par les équipes, le Centre Léon Bérard ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de dégradation de vos lunettes, appareils auditifs ou dentaires.





Les visites

Les visites sont autorisées de 12 h à 20 h. Les enfants sont les bienvenus dans certains services. Cependant, suivant les soins et les impératifs médicaux, les visites peuvent être limitées voire interdites. Nous vous conseillons de vous renseigner auprès du cadre de santé de l'unité avant toute visite, notamment aux RCB Sud curiethérapie, 2B Sud hématologie (secteurs protégés) et en soins continus. Le nombre de visiteurs par chambre est limité à deux personnes.

Attention, la direction se réserve le droit de modifier ces horaires de visite ou de suspendre toute visite dans le cadre de situations exceptionnelles, et ceci à titre individuel ou collectif. Les équipes qui vous accueillent vous en informeront au préalable et des affiches seront apposées aux différents points d'entrée de l'établissement et dans les services.



VISITE LIMITÉE
À 2 PERSONNES,
DE 12 H À 20 H POUR
LES UNITÉS AUTORISÉES.

Prendre en charge les addictions

Vous souhaitez arrêter de fumer ou de consommer de l'alcool ou une autre substance addictive ? L'Équipe de Liaison et de Soins en Addictologie (ELSA) est à votre disposition pendant votre hospitalisation classique ou ambulatoire. Cette équipe pluriprofessionnelle (médecin, infirmier(e), psychologue, diététicien(ne)) agit en lien avec les acteurs de la prise en charge du patient dans le parcours de soins.

> CONTACT :
04 78 78 26 25

Accès aux différents services



COURRIER

Pour l'envoi de votre courrier, des boîtes aux lettres jaunes sont situées à chaque étage du bâtiment 1.

LA LEVÉE A LIEU À 15 H,
DU LUNDI AU VENDREDI.



TÉLÉPHONE ET TÉLÉVISION

Nous disposons d'une offre de téléphonie, télévision et multimédia, renseignez-vous auprès de l'accueil et de la réception.



PRESSE ET PAUSE-CAFÉ

Une boutique, située dans le hall 1, vous propose un coin presse et un service de restauration rapide à consommer sur place ou à emporter.

ELLE EST OUVERTE DU LUNDI
AU VENDREDI DE 8 H À 18 H 30,
LES WEEK-ENDS ET JOURS
FÉRIÉS DE 10 H À 18 H.

Ces horaires sont susceptibles de changer dans certaines situations exceptionnelles.



CULTE

Un lieu de recueillement (situé en rez-de-jardin du bâtiment 1) est ouvert à tous, de façon permanente.

Sur votre demande, la visite de représentants des cultes autorisés par la législation française est possible. La charte de la laïcité des établissements publics est disponible sur simple demande. Elle est appliquée au CLB.



POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
VOUS POUVEZ VOUS ADRESSER
À L'ACCUEIL.

Nord
à 709



le de réhabilitation

Préparer votre sortie

- > Avant votre sortie
- > Formalités de sortie
- > Hospitalisation et soins à domicile
- > Transports sanitaires

Avant votre sortie

Les horaires de sortie vous sont communiqués par les équipes soignantes. Elles se font généralement avant midi sauf indication particulière.

Avant de partir, n'oubliez pas :

- > **Votre fiche de rendez-vous** sur laquelle est inscrite la date de votre prochain rendez-vous au CLB.
- > **De prendre vos ordonnances médicales.**
- > **De planifier vos rendez-vous** pour d'éventuelles consultations à l'extérieur.
- > **Votre arrêt de travail** ou prolongation de cet arrêt.
- > **Un ou plusieurs bulletins de situation** pour votre caisse d'assurance maladie, votre employeur ou votre mutuelle.

Formalités de sortie

Avant votre départ, merci de vous présenter à la réception (hall 1) pour effectuer vos formalités de sortie. Si des frais restent à votre charge (cf. p.20), une facture vous sera transmise sous un mois. **N'oubliez pas de vous munir du dossier** que l'on vous aura remis dans l'unité de soins ou d'hospitalisation.



HOSPITALISATION ET SOINS À DOMICILE

Dans certains cas et si votre état de santé le nécessite, la continuité des soins peut être assurée à votre domicile. Votre médecin vous proposera une hospitalisation à domicile (HAD) ou des soins à domicile (SAD). Toutes les formalités seront réalisées avec votre accord avant votre départ du CLB par le Département de coordination des soins externes et des interfaces (DCSEI). En cas d'hospitalisation à domicile, vos transports sanitaires seront obligatoirement assurés par un prestataire du CLB.

Un livret d'accueil spécifique HAD vous sera remis si vous bénéficiez de cette prise en charge.



Transports sanitaires

Depuis octobre 2018, le choix des transports sanitaires (taxi, VSL ou ambulance) n'est plus automatique :

- > Vous conservez le libre choix de votre transporteur pour les trajets entre votre domicile (hors hospitalisation à domicile) et l'hôpital, aller et retour.
- > Vous n'avez plus le choix de votre transporteur pour vos trajets entre deux établissements de soins (hôpital, clinique, établissement de soins de suite et réadaptation SSR, HAD...). Ces trajets étant à la charge de la structure qui vous prend en charge.
- > Des règles spécifiques s'appliquent lors des prises en charge en hospitalisation à domicile (HAD).



RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DES PERSONNELS DE L'ACCUEIL.

FRAIS DE TRANSPORT

Pour rappel, les frais de transport sont remboursés uniquement sous conditions réglementaires strictes et sur prescription médicale que seul le médecin du service est habilité à vous remettre.

L'assurance maladie indique que : « Les déplacements en véhicule personnel ou en transport en commun sont à privilégier pour les personnes valides. »

Pour les patients nécessitant une assistance particulière ou ne pouvant pas se déplacer seuls, une prescription de transports spécifiques (VSL ou taxis) est possible selon certains critères.

> Pour plus de renseignements : www.ameli.fr



- Vos droits et devoirs

- > Personne de confiance et personne à prévenir
- > Confidentialité et vie privée
- > Le droit à l'oubli
- > Les directives anticipées
- > Identité nationale de Santé (INS)
- > Respect à l'hôpital
- > Accès à votre dossier médical
- > Commission des usagers (CDU)
- > Respect et protection de vos données personnelles
- > La protection de tous

Personne de confiance et personne à prévenir

LA PERSONNE DE CONFIANCE

Lors de votre admission, nous vous demanderons la désignation d'une personne de confiance. Cette désignation n'est pas obligatoire, elle reste à votre discrétion, mais vous devrez obligatoirement nous signaler si vous souhaitez ou non en nommer une. Ce dispositif est offert à tout patient par l'article L. 1111-6 de la loi relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé du 4 mars 2002. Le rôle de la personne de confiance intervient pleinement dans le cas précis où le patient est hors d'état de manifester sa volonté. Un document d'information plus complet est à votre disposition si vous en faites la demande à la réception. Un formulaire de désignation vous sera remis en cas d'hospitalisation.

LA PERSONNE À PRÉVENIR

Il s'agit de la personne à prévenir en cas de besoin pour une information administrative ou médicale d'urgence. Il est vivement recommandé d'en désigner une.

> LA PERSONNE À PRÉVENIR ET LA PERSONNE DE CONFIANCE PEUVENT ÊTRE UNE SEULE ET MÊME PERSONNE.

Confidentialité et vie privée

Pour des raisons de respect, de confidentialité et de qualité de prise en charge, **aucune information médicale ne sera donnée par téléphone.**

Si vous souhaitez une discrétion totale sur votre présence au sein de l'établissement, **nous vous remercions de le signaler à la réception ou à l'accueil.** Vous pouvez changer d'avis à n'importe quel moment de votre séjour, il vous suffit pour cela de contacter la réception ou l'accueil. Le personnel est à votre écoute et saura vous conseiller.

Le droit à l'oubli

C'est ainsi que l'on appelle le droit de ne plus déclarer son cancer à l'assureur dans le cadre d'une assurance bancaire. Ce droit débute dix ans après la fin du protocole thérapeutique dit actif pour les adultes et cinq ans après la fin du protocole thérapeutique dit actif pour les ex-jeunes malades (diagnostiqués jusqu'à 18 ans révolus) et en l'absence de rechute.

> LE SERVICE NATIONAL AIDEA (ACCOMPAGNEMENT ET INFORMATION POUR LE DROIT À L'EMPRUNT ET L'ASSURABILITÉ) EST JOIGNABLE AU 0 800 940 939.



Les directives anticipées

Les directives anticipées sont définies par la loi relative aux droits des malades et à la fin de vie. Si elle le souhaite, toute personne majeure peut faire une déclaration écrite afin de préciser ses souhaits quant à sa fin de vie, prévoyant ainsi l'hypothèse où elle ne serait pas, le moment venu, en capacité d'exprimer sa volonté.

Le document doit être écrit et authentifiable. Vous devez écrire vous-même vos directives, en précisant vos nom, prénom(s), date et lieu de naissance. Vous daterez et signerez ce document avant de le transmettre au médecin

responsable de votre prise en charge au CLB qui les intégrera dans votre dossier pour qu'elles soient accessibles à tout moment.

Ces directives peuvent être modifiées ou révoquées à tout moment. Leur durée de validité est de trois ans, renouvelable par simple décision de confirmation signée par le patient. Ces directives sont conservées dans le dossier médical du patient. Le patient, un de ses proches ou la personne de confiance peuvent aussi être détenteurs de ce document.

Identité nationale de Santé (INS)

Vous disposez d'une identité sanitaire officielle appelée Identité nationale de Santé (INS) qui vous est **unique** et qui est **utilisée par tous les professionnels de santé** qui vous prennent en charge. Cette identité se retrouve sur les différents documents remis lors de votre parcours de santé, ainsi que dans votre futur espace numérique de santé (mon espace santé).

Afin de valider votre INS, les professionnels qui vous prennent en charge vous demanderont votre pièce d'identité (carte d'identité, passeport), au moins une fois. Prenez quelques minutes pour vérifier votre INS avec eux et signalez-leur les erreurs si besoin : c'est important pour la qualité et la sécurité de votre prise en charge.



Vous souhaitez en savoir plus sur l'INS ?
www.esante.gouv.fr



Respect à l'hôpital

L'hôpital est un lieu recevant du public, consacré aux soins. Nous vous remercions de respecter les droits élémentaires de chacun : ceux des autres personnes malades, tout comme ceux de votre entourage et du personnel du Centre Léon Bérard. Nous vous invitons notamment à préserver le repos de vos voisins en respectant les horaires de visite et en limitant les nuisances sonores (conversations, télévisions, radio...) ; à respecter l'interdiction de fumer et à faire preuve de discrétion et de civisme. Le personnel du CLB (médecins, soignants, administratifs et techniques) travaille pour vous proposer des soins de qualité et rendre votre séjour le plus satisfaisant possible. Notre engagement implique également votre collaboration et votre respect.

Nous vous rappelons que les violences et menaces, verbales et physiques, ainsi que la diffamation envers un membre du personnel ou encore la captation d'images sans son accord sont punies par la loi conformément aux dispositions du Code pénal.

En cas de conflit, la direction peut être amenée à limiter ou interdire l'accès à certains visiteurs. Un arrêt de prise en charge du patient peut également être décidé : dans ce cas, les coordonnées de médecins d'équipes ou d'établissement pouvant assurer la suite de la prise en charge seront remises au patient. Dans certains cas, l'appel aux forces de l'ordre ou un dépôt de plainte sont décidés.

Accès à votre dossier médical

Conformément aux dispositions de la loi du 4 mars 2002, nous vous informons que **vous pouvez avoir un accès direct aux informations concernant votre santé** en vous adressant soit au médecin qui vous suit soit à la direction des structures hospitalières qui vous ont pris en charge.

Au CLB, un document « Accès aux informations de santé » est disponible auprès des secrétariats médicaux. Il décrit les démarches à suivre pour obtenir votre dossier au CLB.

> POUR FACILITER VOS DÉMARCHES, ÉCRIVEZ À : dossier-CLB@lyon.unicancer.fr



Commission des usagers (CDU)

Cette commission a pour but de veiller au respect des droits des usagers. Elle contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil et de la prise en charge des malades et de leurs proches.

Elle facilite vos démarches et veille à ce que vous puissiez, le cas échéant, exprimer vos griefs auprès des responsables de l'établissement et entendre les explications de ceux-ci.

Elle vous informera des suites de vos demandes et des voies de recours et de conciliation dont vous disposez.

> CONTACT :
relations-usagers@lyon.unicancer.fr
ou directement à la réception
ou au 04 78 78 59 63

Respect et protection de vos données personnelles

Pour vous soigner, les équipes du Centre Léon Bérard disposent de données personnelles incluant des données de santé, des informations administratives et des prélèvements de sang, de cellules, de liquides ou de tissus qui sont parfois prescrits pour le diagnostic ou le traitement de la maladie.

> **Nous garantissons la confidentialité** de vos données personnelles nécessaires à votre prise en charge au CLB.

> **Nous communiquons de façon sécurisée** avec vos médecins, soignants, établissements de santé extérieurs au CLB, que vous avez identifiés.

> **Votre identité est masquée** lorsque les chercheurs ont besoin de travailler sur vos données personnelles.

Conformément à la loi et notamment au Règlement Européen de Protection des Données (RGPD), vous avez des droits sur ces éléments. Sachez que vous pouvez refuser que vos données personnelles soient utilisées pour la recherche contre le cancer.



Afin de mieux comprendre, rendez-vous sur :
> www.centreleonberard.fr/mesdonnees et
> www.centreleonberard.fr/patient-proche/vous-accompagner/vos-droits/recherche-et-prelevements

Pour les personnes n'ayant pas d'accès à internet, une notice d'information papier est disponible à l'Espace de rencontres et d'information au hall 1.

> **À TOUT MOMENT, VOUS POUVEZ FAIRE VALOIR VOS DROITS** en vous adressant au délégué à la protection des données de l'établissement : dpd@lyon.unicancer.fr



CHARTRE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

Vous trouverez la charte de la personne hospitalisée en page 65. L'intégralité de la charte est à votre disposition sur : solidarites-sante.gouv.fr.

> **Pour plus de renseignements :** www.ameli.fr

La protection de tous



MINEURS

Les cancers de l'enfant sont pris en charge au sein de l'Institut d'hématologie et d'oncologie pédiatrique (IHOPe) qui dispose de son propre livret d'accueil. Les parents et titulaires de l'autorité parentale ainsi que les enfants en fonction de leur âge disposent de droits et de devoirs spécifiques dans le cadre de la prise en charge médico-hospitalière.

MAJEURS PROTÉGÉS

La nature des droits et des devoirs des majeurs protégés diffère selon le régime de protection (sauvegarde de justice, curatelle, tutelle). Seule la tutelle renforcée implique une adhésion du tuteur dans la démarche de soins. Les majeurs protégés par tutelle et tuteurs sont invités à déclarer dès le début de la prise en charge l'existence de ce régime de protection.



ADOLESCENTS ET JEUNES ADULTES

Vous avez entre 15 et 25 ans, vous êtes pris en charge dans le cadre d'un programme spécifique DAJAC (Dispositif adolescents et jeunes adultes en cancérologie).

Afin de mieux vous accompagner durant votre parcours de soins, une équipe dédiée à votre prise en charge, composée d'un(e) infirmier(e), d'un(e) psychologue et d'un(e) assistant(e) social(e), va vous guider tout au long de vos traitements.

Votre interlocuteur privilégié sera l'infirmier(e) référent(e) au CLB et à l'IHOPe.





Nos engagements

- > Vérification de votre identité
- > Gestion des événements indésirables
- > Vigilances et qualité
- > Lutte contre les infections associées aux soins
- > Transfusion sanguine
- > Vidéosurveillance
- > En cas d'incendie
- > Votre avis nous intéresse
- > Votre soutien pour faire avancer la recherche

Vérification de votre identité

-

La vérification de votre identité est indispensable tout au long de votre parcours : ce qu'on appelle l'identitovigilance. Tout personnel à votre contact durant votre séjour vous demandera de décliner votre identité et votre date de naissance.

Le personnel soignant vous proposera un bracelet personnalisé à votre arrivée dans l'unité de soins.

> LE PORT DE CE BRACELET EST OBLIGATOIRE ET SERA CONTRÔLÉ RÉGULIÈREMENT.

Gestion des événements indésirables

-

Garantir la sécurité des patients et du personnel est un objectif constant au Centre Léon Bérard.

Depuis 1999, une politique de gestion des risques et de la qualité est organisée. Tous les événements indésirables déclarés sont traités et analysés. À l'issue de ces analyses ou dans le cadre de la politique d'amélioration, des actions visant à améliorer la sécurité et la qualité de nos organisations sont menées en continu.

Vigilances et qualité

-

Le Centre Léon Bérard est engagé depuis les années 90 dans une démarche qualité et gestion des risques. Les actions qu'il met en œuvre dans ce cadre ont pour but d'assurer la sécurité des patients et des soins qui lui sont délivrés. L'objectif de cette démarche est de diminuer le risque de survenue d'événements indésirables et la gravité de leurs conséquences. Nos équipes assurent aussi une veille permanente des vigilances sanitaires afin de suivre les alertes, signaler des problèmes ou mettre en œuvre les recommandations des autorités sanitaires.

> LES PRINCIPALES VIGILANCES SANITAIRES SONT LA PHARMACOVIGILANCE, LA MATÉRIOVIGILANCE, L'HÉMOVIGILANCE, LA BIOVIGILANCE, LA RÉACTOVIGILANCE, L'INFECTIOVIGILANCE.

Lutte contre les infections associées aux soins

-

Les infections associées aux soins (IAS) sont les infections contractées au cours d'une prise en charge d'un patient (diagnostique, thérapeutique, préventive). Les professionnels mais également les patients et les visiteurs peuvent être un réservoir de germes.

La désinfection des mains, en réduisant le nombre de germes présents sur les mains, constitue une mesure de prévention simple et efficace contre les infections associées aux soins.

> L'Équipe d'hygiène hospitalière et les membres du Comité de lutte contre les infections nosocomiales œuvrent à la mise en place d'actions de prévention (élaboration de protocoles, formations, enquêtes épidémiologiques...).

> Les équipes soignantes appliquent, dans tous les services, les procédures adaptées aux différentes situations (désinfection des mains avant et après chaque soin, précautions spécifiques selon l'état de santé de chacun, désinfection et stérilisation des matériels...) et vous informeront si nécessaire des mesures spécifiques de prévention à prendre.

> Vous, patient, participez aux actions de prévention en signalant à l'entrée de l'établissement si vous êtes atteint d'une infection ou porteur d'une bactérie multirésistante ou hautement résistante.



> Les visiteurs respectent les consignes données par l'équipe soignante

et reportent si besoin leur visite s'ils présentent un état infectieux (par exemple grippe, gastro-entérite...).

L'Équipe d'hygiène hospitalière est à votre disposition pour plus de renseignements.

Pour cela, il suffit de vous adresser au cadre de santé de votre unité d'hébergement.

> VOUS TROUVEREZ SUR LE SITE INTERNET DE L'ÉTABLISSEMENT ET SUR www.scopesante.fr LES RÉSULTATS DES INDICATEURS DE LUTTE CONTRE LES INFECTIONS ASSOCIÉES AUX SOINS.



TRANSFUSION SANGUINE

Conformément aux dispositions réglementaires, tout patient, qui devra être transfusé lors de son traitement, sera informé au préalable par une note remise et expliquée par le personnel médical.



EN CAS D'INCENDIE

Merci de respecter les consignes affichées dans votre chambre.



VIDÉOSURVEILLANCE

Pour votre sécurité, le Centre Léon Bérard est équipé d'un système de vidéosurveillance déclaré à la CNIL (Commission nationale informatique et libertés).

Votre avis nous intéresse...

Pour améliorer votre prise en charge et pour être à votre écoute, des enquêtes sont régulièrement menées au Centre Léon Bérard. Votre contribution n'est pas obligatoire, mais importante car elle nous permet de faire progresser nos organisations et vos prises en charge.

Depuis 2016, des enquêtes, indépendantes, sur les conditions de votre accueil et de vos hospitalisations, ambulatoires ou de plus de 48 h, sont menées en continu par la Haute autorité de santé (HAS). Il s'agit d'e-Satis le premier dispositif national de mesure en continu

de la satisfaction et de l'expérience des patients. Tous les établissements de santé sont concernés.

LORS DE VOTRE ADMISSION, NOUS VOUS DEMANDONS VOTRE ADRESSE ÉLECTRONIQUE OU VOS COORDONNÉES TÉLÉPHONIQUES QUE NOUS TRANSMETTONS À LA HAS QUI VOUS ADRESSERA LE QUESTIONNAIRE.

Les résultats sont publiés sur notre site internet.

> NOUS VOUS REMERCIONS POUR VOTRE PARTICIPATION !



Votre soutien pour faire avancer la recherche

La recherche et l'innovation sont au cœur des missions du Centre Léon Bérard. C'est pourquoi, en collaboration avec les grands organismes de recherche tels que l'Inserm, le CNRS et l'Université de Lyon, le Centre Léon Bérard accueille sur son site plus de 500 personnes dédiées à des programmes de recherche.

Cette recherche concerne toutes les facettes de l'activité de l'établissement, des examens diagnostiques à la mise au point de nouveaux traitements ou techniques chirurgicales, en passant par les sciences humaines et sociales et l'économie de la santé.

Votre soutien est important ! La force du Centre Léon Bérard réside dans la proximité des équipes de médecins, de chercheurs et des personnes malades. En favorisant les échanges entre ces différents publics, l'ambition du Centre Léon Bérard est de réduire véritablement les délais entre les travaux menés dans les laboratoires et leur application aux malades, pour un diagnostic de plus en

plus précoce et la mise en place de traitements individualisés permettant de guérir le cancer propre à chaque patient.

LES DONS ET LEGS REÇUS PAR LE CENTRE LÉON BÉRARD JOUENT UN RÔLE D'ACCÉLÉRATEUR DE L'INNOVATION.

Ils permettent le recrutement de jeunes chercheurs, l'achat de matériel (séquenceur, microscope haute technologie, etc.) et même la construction de bâtiments. Le temps est un allié précieux dans la lutte contre le cancer et grâce au soutien de tous ces donateurs, les équipes du Centre Léon Bérard peuvent aller plus vite et plus loin contre la maladie.

Les comptes du Centre Léon Bérard sont certifiés annuellement par un commissaire aux comptes. L'utilisation des dons et l'avancée des projets de recherche qu'ils permettent de soutenir font l'objet de communications régulières.



Pour faire un don au Centre Léon Bérard

> PAR CHÈQUE À L'ORDRE DE

« Centre Léon Bérard »
à adresser au
Service Relations Donateurs
28 rue Laennec
69373 cedex 08

> PAR CARTE BANCAIRE SUR

www.soutenir.centreonberard.fr

Un reçu fiscal vous permettant de déduire 66 % du montant de votre don (dans la limite de 20 % du revenu net imposable) vous sera envoyé.

POUR RECEVOIR DES INFORMATIONS SUR LES ACTIVITÉS DU CLB ET SES ACTIONS DE COLLECTE DE FONDS :

inscrivez-vous à la newsletter en utilisant le formulaire disponible sur le site internet www.centreonberard.fr.



Petit +

Une borne à dons est également installée à l'Accueil 1. Elle vous permet de faire un don de 5 € par carte bancaire avec le mode de paiement sans contact.

Numéros utiles

Accueil standard :

04 78 78 28 28 ou en interne 9

Réception :

uniquement en interne 74 06

Direction générale :

04 78 78 26 01

Hospitalisation à domicile :

04 78 78 28 71

Oncogénétique :

04 78 78 27 66

Soins de supports ou DISSPO :

04 78 78 26 57

Cancer et environnement

et Cancers professionnels :

04 78 78 28 00

Tabacologie - addictologie :

04 78 78 26 25

Consultations de diététique :

04 78 78 27 53

Socio-coiffeuse :

uniquement en interne 72 47

Socio-esthéticienne :

uniquement en interne 75 26

Secrétariat service social :

04 78 78 26 27

Commission des usagers (CDU) :

04 78 78 59 63 ou par e-mail à
relations-usagers@lyon.unicancer.fr
ou directement à la réception

Espace de rencontres et d'information :

04 78 78 28 64

Espace Pyramide :

04 78 78 51 48

Service dons et legs :

04 78 78 26 05 ou par e-mail à
donsetlegs@lyon.unicancer.fr



Le formulaire de contact du site :
www.centreleonberard.fr
rubrique « Contactez-nous »

Charte du patient hospitalisé

The image shows a document titled "Charte du patient hospitalisé" (Patient Charter) with a pink header. It contains several articles, each with a colored square icon. The text is in French and outlines the rights and responsibilities of hospitalized patients. The document is partially obscured by a watermark.

Article 1 : Toute personne est libre de choisir l'hébergement de santé qui lui convient le mieux, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans ressources sociales. Il est adapté aux personnes handicapées.

Article 2 : Les établissements de santé garantissent l'accès et l'accueil des personnes hospitalisées. Ils sont ouverts au respect de la dignité et offrent tout le savoir pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

Article 3 : L'hospitalisation de nuit doit être exceptionnelle et limitée. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

Article 4 : Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec le consentement libre et éclairé de la personne. Il peut y avoir abstention tout traitement. Toute personne hospitalisée peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

Article 5 : Le consentement explicite est obtenu, notamment pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits de corps humain et pour les actes de diagnostic.

Article 6 : Une personne à qui il est proposé de participer à une recherche biomédicale est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. Son accord est libre et éclairé. Son refus n'a pas de conséquences sur la qualité des soins qu'elle reçoit.

Article 7 : La personne hospitalisée peut, sans restriction préalable par la loi, après avoir été informée des risques éventuels encourus, être transférée.

Article 8 : Les soins sont prodigués avec la plus grande attention. Les compétences sont respectées. Son identité est préservée ainsi que sa tranquillité.

Article 9 : Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que la confidentialité des informations personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

Article 10 : La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'un accès direct aux renseignements sur sa santé, la consultation. Tous renseignements, ses aspects relatifs à son dossier médical de ce même établissement.

Article 11 : La personne hospitalisée peut exprimer ses observations sur les soins offerts. L'accueil qu'elle a reçu. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers est en place pour lui proposer des améliorations, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose de tout droit d'initiative par un représentant de l'établissement pour exprimer ses griefs et se faire entendre. Les propositions qu'elle adresse sont prises en compte dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges avec des établissements.

Article 12 : Toute personne hospitalisée peut être accompagnée par un proche ou un ami. Elle peut être accompagnée par un proche ou un ami. Elle peut être accompagnée par un proche ou un ami.

Conception

Alteriade

Crédits photos

Alteriade

Centre Léon Bérard

Gilles Reboisson

Marie-Laure Luca

Prostock-Studio - istockphoto

Ridofranz - istockphoto

Romain Etienne - Item

Aleksandra Suzi - AdobeStock

Kumiko Shimizu - Unsplash



CENTRE
DE LUTTE
CONTRE LE CANCER

**LEON
BERARD**



-

Retrouvez-nous



www.centroleonberard.fr